

Voici quelques-unes des questions fréquemment posées par les débutants en compostage, mais aussi par les jardiniers expérimentés qui (re)découvrent cette pratique.

En tant qu'Eco-jardiniers du Plateau Picard, vous serez amenés à y répondre. La série de questions/réponses proposée est aussi un bon entraînement pour tester vos connaissances et « réviser » les bases de votre formation.



Photo : C.C du Plateau Picard

Au bout de combien de temps le compost est mûr ?

Tout dépend de la manière dont le compostage est fait.

En tas, à l'air libre, le jardinier intervient généralement peu. Il faut compter dix-huit mois à deux ans.

En bac, où le processus est plus contrôlé, huit à douze mois suffisent.

Puis-je composter des restes de viandes ou de poissons ?

Dans la nature, tout se dégrade. Ce type de déchets aussi ! Les restes de viandes ou de poissons peuvent donc être mis au compost, mais en quantités raisonnables. En effet, comme pour tout déchet, un apport trop important risquerait de perturber le bon équilibre du tas.

Attention, les chats, les chiens et même les rongeurs peuvent être attirés par ce type de déchets. De même, les mouches apprécient d'y pondre leurs œufs. Pour éviter tout désagrément, il suffit de les enfouir à l'intérieur du tas en prenant soin de bien les recouvrir !

Comment me procurer un composteur ?

Avant tout, il est important de rappeler que le composteur n'est pas indispensable pour composter ! Selon la surface du terrain concerné, les déchets qui y sont produits et les habitudes du jardinier, il peut même ne pas être adapté.

Un composteur peut se fabriquer, y compris à partir de matériaux de récupération. De nombreux tutoriels sont maintenant disponibles sur Internet.

Il peut s'acheter dans le commerce (jardineries, grandes surfaces, ...) ou sur des sites marchands de vente en ligne.

Pour un habitant de la Communauté de communes du Plateau Picard, des composteurs sont accessibles à petits prix, dans la limite de deux par foyer.

Deux modèles sont proposés, l'un en bois et l'autre en plastique, chacun disponible en deux contenances :

- 400 L au prix de 15 €
- 600 L au prix de 18 €.

Pour se les procurer, il suffit de les réserver auprès du Pôle Environnement au 03 69 12 50 65 ou environnement@cc-plateaupicard.fr



Photo : Composteurs de 600 L (à gauche) et de 400 L (à droite) du Plateau Picard

Faut-il obligatoirement un broyeur pour composter ?

Plus les déchets sont fractionnés, plus ils offrent de surfaces d'attaque pour les micro-organismes, plus la décomposition de la matière organique est rapide. On voit là tout l'intérêt d'un broyeur pour réduire en morceaux les déchets les plus coriaces : tailles de haies, feuilles à cuticule épaisse, trognons de chou, ...

Toutefois, inutile d'investir pour composter. Une tondeuse fait tout aussi bien l'affaire, du moins pour les déchets inférieurs à 1 cm de diamètre. Sécateurs ou couteaux de cuisine peuvent aussi être utilisés pour la plupart des déchets mis au compost.



Photo : C.C du Plateau Picard

Mon compost sent mauvais, que faire ?

Une mauvaise odeur est le signe d'un déséquilibre dans le tas de compost. La dégradation de la matière organique, privée d'oxygène, devient fermentation et du méthane est produit (d'où l'odeur désagréable). Il faut intervenir !

La mauvaise odeur apparaît généralement quand le compost est trop humide, quand beaucoup de déchets riches en eau y ont été introduits (cas des tontes de pelouse) ou quand il est trop tassé.

La meilleure des choses à faire est alors de sortir le tas du composteur pour le décompacter. Il faudra ensuite le laisser sécher à l'air libre ou y apporter suffisamment de matériaux « bruns » pour absorber l'excès d'humidité (paille, brindilles, feuilles mortes ou même cartons bruns). Une fois l'équilibre rétabli, le tas sera rechargé dans le composteur.

Pour éviter que la mauvaise odeur ne réapparaisse, des mesures préventives simples existent :

- Veiller à déposer autant de déchets « verts » (mousses, humides, riches en azote) que de déchets « bruns » sur le tas de compost,
- Le brasser régulièrement,
- Y introduire des déchets grossiers (brindilles, coquilles de noix) pour y aménager de petits espaces où l'air pourra circuler.



Le test de la poignée permet de rapidement vérifier le taux d'humidité du compost

Photo : lessentiel-plaisir.fr



Photo : compostbeguines.be

Dois-je enfouir le compost au moment de la plantation ?

En règle générale, le compost doit être épandu à la surface du sol, de préférence après avoir ameubli et aéré ce dernier.

Avant de planter, il suffit donc de répartir le compost bien mûr sur le sol puis d'en griffer la surface dans les premiers centimètres. Les vers de terre et les micro-organismes achèveront le travail en mélangeant intimement le compost à la terre, bien mieux que le jardinier ne le ferait avec une bêche ou un motoculteur.



Photo : pixabay.com